

**Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche**
Service des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER 2023

Les membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche, régulièrement convoqués le 20 janvier 2023, se sont réunis à l'hôtel du département, le mercredi 1^{er} février 2023 à 9h00, sous la présidence de monsieur Pierre Maisonnat, président.

Secrétaire de séance : madame Laëtitia Bourjat

❖ **Présents :**

• **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat, Sylvie Dubois (en visio), Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce (en visio), Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier (en visio), Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon et Michel Villemagne (en visio)

• **Membres avec voix consultative :**

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Adjudant-chef Michèle Locatelli, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon

• **Autre membre de droit :**

M. le Préfet de l'Ardèche, Thierry Devimeux accompagné de M. Thomas Kupisz, Directeur des services du Cabinet

❖ **Excusés**

• **Membres avec voix délibérative :**

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jérôme Laurent Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Philippe Ronan, Ingrid Richioud, Matthieu Salel, Pierre Tissier, Christophe Vignal

• **Membres avec voix consultative :**

Adjudant Nicolas Fogeron

• **Autre membre de droit :**

M. le chef du service de gestion comptable, Alain-René Moreau

❖ **Procurations :**

Mme Sylvie Gaucher à M. Jean-Paul Vallon
M. Matthieu Salel à Mme Françoise Rieu-Fromentin
M. Jérôme Laurent à M. Pierre Maisonnat

En amont de la séance, le lieutenant 1^{ère} classe Axelle Fruchart se voit remettre ses nouveaux galons par le président du CASDIS, le directeur départemental du SDIS et le Préfet de l'Ardèche.

-oOo-

La séance débute par l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022.

Le président invite les élus présents lors du conseil d'administration du 19 octobre 2022 à formuler leurs éventuelles observations, puis à approuver le procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

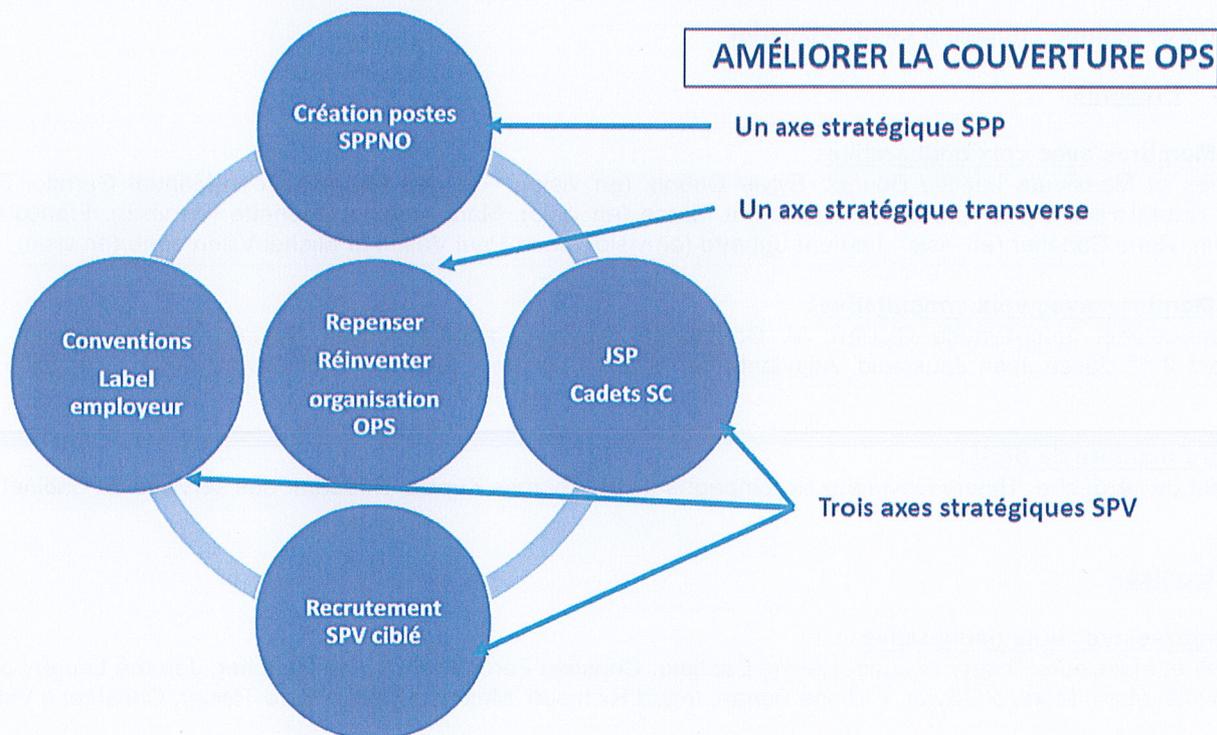
Madame Laëtita Bourjat est désignée secrétaire de séance.

Le président du conseil d'administration présente les orientations relatives à la réorganisation du SDIS :

❖ La stratégie au service des CIS et du territoire :

- Un soutien budgétaire inégalé du département associé à une gestion rigoureuse et saine
⇒ BP 2023 (vote au CA 29/03/23) décorrélé du résultat de l'exercice précédent (inédit depuis 15 ans)
⇒ Poursuivre et renforcer le dialogue de gestion avec les services du département
- Soulager les CIS des tâches parasites : logistique, procédures (recrutement SPV, VMA, FMPA...)
⇒ Redonner et transférer des ressources (humaines et financières) aux groupements territoriaux pour leur permettre d'accomplir leurs missions d'aide et d'appui aux CIS (redéfinition missions Dir/GT/CIS)
⇒ Moderniser les outils informatiques pour automatiser les flux et simplifier les process
- Améliorer la couverture opérationnelle du territoire

Le directeur du SDIS présente les axes stratégiques en matière de couverture opérationnelle :



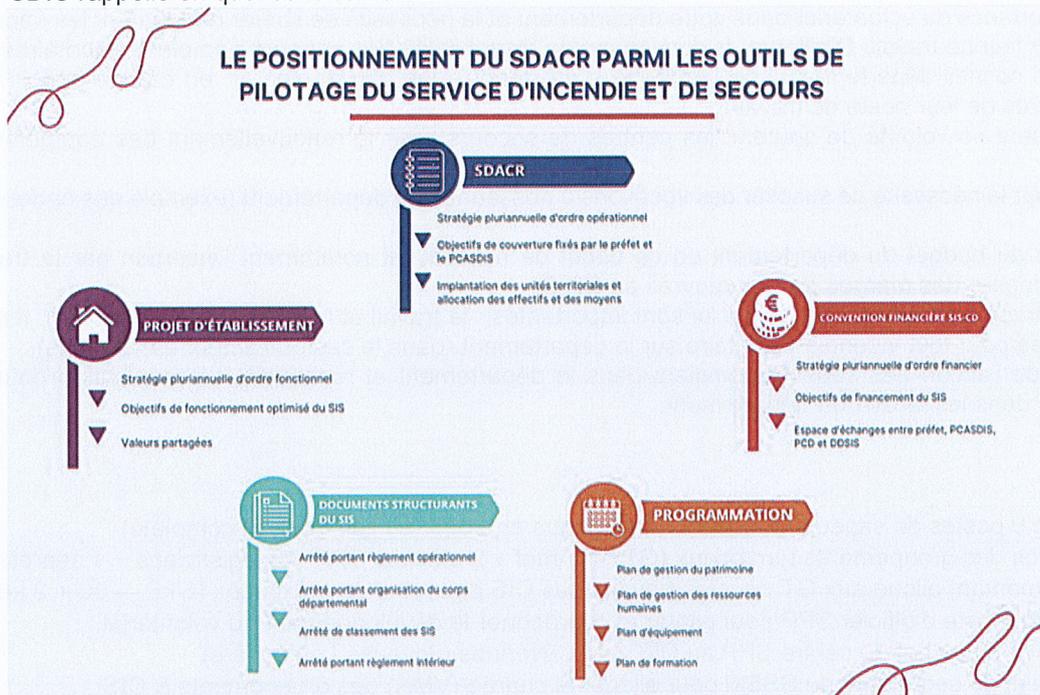
- ⇒ Repenser/inventer une nouvelle organisation opérationnelle
- ⇒ Réaliser un recrutement SPV ciblé, poursuivre le conventionnement & le label employeur
- ⇒ Accélérer la création de postes de sapeur-pompier professionnels non-officiers
- ⇒ En partenariat avec l'UDSP et l'Éducation Nationale développer les écoles de JSP et les cadets de la SC
- Finaliser la nouvelle organisation du SDIS (présentation au CA 29/03/23)
⇒ Maintien des groupements territoriaux, pas de compagnie à ce jour
⇒ Resserrement du nombre de groupements fonctionnels et massification des services de la direction
- Mettre en place un véritable pilotage
⇒ Développement du volontariat
⇒ Dossiers et projets structurants de l'établissement
⇒ Activité opérationnelle, notamment secours à personne avec partenaires institutionnels (SAMU, ARS)
- Favoriser la communication interne et les échanges

- ⇒ Rapprocher les services de la direction des centres de secours
- ⇒ Rénover les organes de direction
- Saisir l'opportunité de la bascule NEXSIS
 - ⇒ Interconnecter les différents applicatifs du SDIS
 - ⇒ Réinterroger la sectorisation opérationnelle

❖ Les actions :

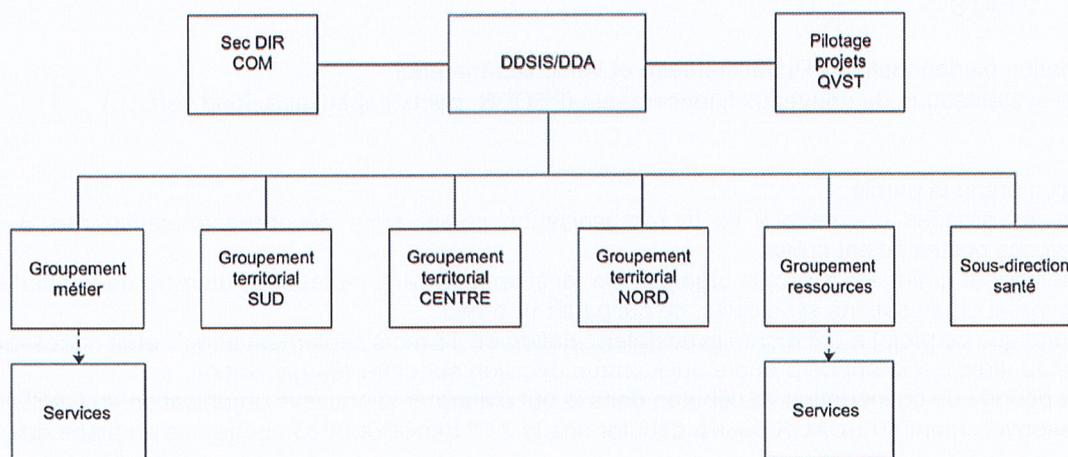
- Révision en 2023 du SDACR : vers une nouvelle organisation OPS (réflexion communautés de centre)

Le directeur du SDIS rappelle en quoi consiste le SDACR :



- Discuter et valider la nouvelle organisation fonctionnelle pour le CASDIS 03/2023

❖ Le directeur présente l'organigramme général des futurs groupements :



* sous-direction santé : CGCT R1424-24, loi Matras

Le président du conseil d'administration du SDIS de l'Ardèche cède la parole au président du conseil départemental de l'Ardèche.

Le président du conseil départemental de l'Ardèche, Olivier Amrane, souhaite, à l'ensemble des membres du CASDIS, au directeur départemental du SDIS et au Préfet de l'Ardèche, la bienvenue ainsi qu'une belle année 2023.

Il félicite à son tour, le lieutenant 1^{ère} classe Axelle Fruchart pour sa nomination.

Il remercie la direction du SDIS ainsi que l'ensemble des sapeurs-pompiers, pour leur investissement sur l'année 2022, année record en terme d'incendies, malheureusement.

Il rappelle sa volonté de soutenir le SDIS et l'engagement du département sur un plan d'action pour cette année et les années suivantes.

Il salue l'accompagnement du Préfet de l'Ardèche dans les projets de construction ou rénovation des CIS via la DETR et se félicite des fonds européens accordés pour les bilans de secours (dossier défendu conjointement avec le conseil départemental).

Il revient sur l'importance du volontariat dans notre département et la nécessité de libérer rapidement les sapeurs-pompiers volontaires de leur lieu de travail. D'ailleurs, la convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires entre le SDIS de l'Ardèche et le conseil départemental de l'Ardèche a été renouvelée afin de libérer, en cas de besoin, ces sapeurs-pompiers volontaires de leur poste de travail.

Il rappelle également sa volonté de soutenir les centres de secours pour le renouvellement des équipements matériels (investissement).

Il revient ensuite sur la nécessité de susciter des vocations à nos jeunes du département (exemple des cadets de la sécurité civile).

La bonne gestion du budget du département en ce début de mandat, et notamment l'insertion par le travail, a permis aujourd'hui de redonner des marges de manœuvres au SDIS.

Il termine son intervention par les valeurs qui lui sont importantes : le travail et le respect (de l'uniforme). Il précise qu'une plainte est déposée pour tout incendie volontaire sur le département (dans le cas où l'auteur est identifié).

Il se dit très fier de l'action des sapeurs-pompiers dans le département et renouvelle sa proposition pour accueillir les réunions du SDIS dans les locaux du département.

- Création de 9 postes de sapeurs-pompiers non-officiers en 2023 (au lieu de 6, FI complète)
- Consolidation des groupements territoriaux (GT) = 1 chef + 2 officiers SPP + 2 logisticiens + 1 secrétariat
- Doubler le montant alloué aux GT pour les travaux des CIS pour plus de proximité (15 k€ → 30 + 2 k€)
- Création d'un poste d'officier SPP pour piloter et coordonner le développement du volontariat
- Mise en place d'un chef de centre SPP au CIS Sud Cévennes (Joyeuse Lablachère)
- Renforcement du secrétariat du SSSM pour alléger la charge (VMA) des groupements & CIS
- Redéployer un poste de chef de groupement fonctionnel pour SDACR & pilotage (rattaché au DDSIS)
- Maintien et structuration du service TTI (NEXIS, SIRH, ETL, ...)

Pour y parvenir : redéploiements et création de postes

9 SPPNO

1 Capitaine SPP

2 Ltn SPP

3 PATS

créations

- Programmation pluriannuelle : PPI bâtiminaire et véhicules/matériel
- Recherche systématique de nouveaux financements (FEDER, pacte capacitaire, fond vert, ...)

Le capitaine Ployon prend la parole.

Il se félicite que les grandes orientations de la réorganisation soient enfin dévoilées (maintien des 3 groupements territoriaux) et que des postes soient créés.

Il restera toutefois vigilant quant à la nouvelle organisation fonctionnelle car il ne reste qu'un mois de concertation avec les différentes instances et organisations syndicales, ce qui paraît trop peu.

Le président répond que ce projet a été monté avec détermination en 18 mois seulement et qu'il était nécessaire d'attendre l'arrivée du nouveau directeur avant de prendre quelque décision sur cette réorganisation.

Il rappelle qu'une période de concertation va débuter, dans le but d'adopter la nouvelle organisation au CASDIS du 29 mars 2023. Ainsi, le renouvellement du SDACR pourra débuter dès le 2^{ème} trimestre 2023 et être mis en place dès 2024.

Christophe Gleyze prend la parole.

Il revient à son tour sur la réorganisation. Il alerte de nouveau sur le fait que les PATS sont toujours en souffrance et qu'il est désormais important que la future organisation soit annoncée. Il espère également qu'un temps de concertation soit accordé aux services concernés.

Le président répond que les deux mois de concertation à venir seront sûrement très fructueux et qu'une importance particulière sera apportée au bien être des agents. L'idée de cette réorganisation étant de remotiver l'ensemble des agents et surtout de ne pas en perdre !

Le président de l'UDSP07 prend la parole.

Il se félicite du maintien des 3 groupements territoriaux (ce qui était demandé par les chefs de groupements lors des premiers séminaires) et du renforcement de ceux-ci.

Il s'interroge toutefois sur la place des sapeurs-pompiers volontaires dans cette réorganisation. Même s'il a bien noté la création d'un poste d'officier professionnel pour le développement du volontariat, il ne voit pas les autres mesures de manière concrète. Enfin, il approuve la révision du SDACR en 2023 mais s'interroge sur la date de mise en application de celui-ci.

Le directeur répond que la révision du SDACR va être lancée très rapidement afin de le mettre en application dès 2024. L'idée étant de coordonner la révision du SDACR afin de le mettre en application lors de la bascule Nexsis car la mise en place de Nexsis bousculera quelque peu les secteurs opérationnels.

Aussi, en ce qui concerne le volontariat, il rappelle que sur les 4 axes stratégiques, 3 concernent les sapeurs-pompiers volontaires. Enfin, il rappelle que 95% des sapeurs-pompiers sont volontaires et qu'ils ont toute leur place dans cette réorganisation. D'ailleurs, un poste sera spécialement créé pour le développement du volontariat.

Le lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud se félicite de l'embauche de 9 sapeurs-pompiers professionnels (malgré le fait qu'il manque toujours des sapeurs-pompiers professionnels sur le département) et du renforcement des groupements. Toutefois, il s'interroge sur le court délai de concertation, pourtant indispensable au bien être des agents dans cette réorganisation territoriale.

I. Débat d'orientation budgétaire 2023 (Délibération n°2023-07)

M. Patrice Vannier, chef du groupement administratif et financier, présente le débat d'orientation budgétaire 2023.

Il revient sur l'exécution difficile qu'a connu le SDIS en 2022 :

- une activité opérationnelle en augmentation de près de 11%, 31 366 interventions ont été réalisées en 2022 contre 28 285 en 2021 ;

- une saison feux de forêts sans précédents avec 2300 ha brûlés ;

- une inflation exceptionnelle avec un taux sur 12 mois glissants de + 5,9 % (décembre 2022) ;

- une augmentation du point d'indice des fonctionnaires, valorisé de + 3,5% à compter du 1er juillet 2022 ;

- une revalorisation de l'indemnité horaire des sapeurs-pompiers de + 3,55 %.

Puis, il évoque le contexte 2023, toujours incertain :

- un contexte socio-économique particulièrement instable, marqué par la guerre en Ukraine, la flambée des prix de l'énergie, les tensions sur le marché des matières premières et les menaces qui pèsent sur la croissance et l'inflation.

- des contraintes pesant sur les communes, EPCI et le département.

Il rappelle les différents projets et orientations en cours :

➤ Domaine des ressources humaines : redéploiements et création de postes : 9 SPPNO + 1 Cne + 2 Ltn + 3 PATS pour accompagner la nouvelle organisation.

➤ Domaine opérationnel :

- préparation de la migration vers le nouveau système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile « NexSIS 18-112 » (déploiement qui a été engagé depuis 2020 aboutira à une mise en œuvre au 1er trimestre 2024).

- déploiement et mise en œuvre de la dématérialisation des fiches bilans secouristes.

- la poursuite de l'adaptation du dispositif opérationnel en confortant la présence d'une garde postée dans certains centres d'incendie et de secours où la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires ne permet plus d'assurer les départs des secours (activité touristique saisonnalité).

- la poursuite de la politique de recrutement et de conventionnement des sapeurs-pompiers volontaires.

- la poursuite du partenariat avec la faculté de médecine (attractivité du territoire aux jeunes médecins), en lien avec le département de l'Ardèche.

- la poursuite de l'amélioration des conditions pour assurer une meilleure sécurité et confort des SP (achat de gants d'attaque, soft shell, chaussants, ...).

- la poursuite du travail engagé avec l'ensemble des partenaires dans le domaine du secours à personnes (SAP) : Agence régionale de santé (ARS), SAMU, ambulanciers privés (indemnité de substitution), afin d'arriver à une meilleure répartition des missions.

- la mise en œuvre des mesures présentées le 19 octobre 2022 dans le cadre du plan d'action sur la disponibilité opérationnelle journalière des sapeurs-pompiers (déclenchement de l'appel général sur les centres de seconds appels couverts par des centres avec garde postée, alerte SMS, ...) ;

➤ Domaine des matériels : déploiement des derniers matériels roulants issus de la dernière année du plan pluriannuel 2019-2021 et les premiers matériels issus du nouveau plan d'investissement délibéré au printemps 2022,

➤ Domaine bâtiminaire :

- livraison début 2023 du CIS de Sud Cévennes et du CIS de Saint Félicien.

- démarrage des études de maîtrise d'œuvre de construction de la pharmacie à usage intérieur et de la direction mutualisée du SSSM du SDIS de l'Ardèche et du SDIS de la Drôme.

- nouvelle programmation pluriannuelle bâtementaire mise en place adossée à l'éligibilité de la construction des casernes à la DETR.

Il aborde ensuite l'effort conséquent réalisé en terme de recettes :

- la participation conséquente du département au financement du fonctionnement + 15,4 %.

- l'augmentation des contributions des communes et des EPCI, de + 5,8% (IPC août 2022).

- la participation du département au partenariat avec la faculté de médecine (attractivité du territoire aux jeunes médecins) + de 150 k€.

- les interventions payantes : carences d'ambulanciers privés, transports inter hospitaliers, appuis logistiques SMUR, services de sécurité, destructions de nids d'hyménoptères, transports d'eau...) + 5 %.

- la subvention de 1,4 M € (100% du projet) dans le cadre du dispositif FEDER dont le gestionnaire est la région AURA.

- la recherche systématique et active de financements externes (pacte capacitaire, fonds vert, fonds FEDER, DETR, ...).

Par conséquent, les perspectives financières sont encourageantes :

- les effets combinés de la rationalisation des dépenses, de la décision modificative approuvée en octobre dernier (+ 2,2 M €) et de la contribution conséquente du département, attribuée au SDIS dans le cadre du vote du budget 2023 (+ 20,5 M €) vont permettre à notre établissement :

- de voter son budget primitif sans intégrer le résultat de l'année N-1, première fois depuis 15 ans.
- de provisionner des dépenses pour risques et charges (contentieux, bâtiments, saison feux de forêts) et se conformer ainsi aux règles comptables.
- d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement (autofinancement).

- ces éléments vont s'accompagner d'une démarche de dialogue permanent avec les services du département de l'Ardèche.

- une dette en diminution ces 3 dernières années (pas d'emprunt en 2022).

En conclusion, l'exercice 2023 sera :

- un budget équilibré sans reprise du résultat cumulé des exercices antérieurs.

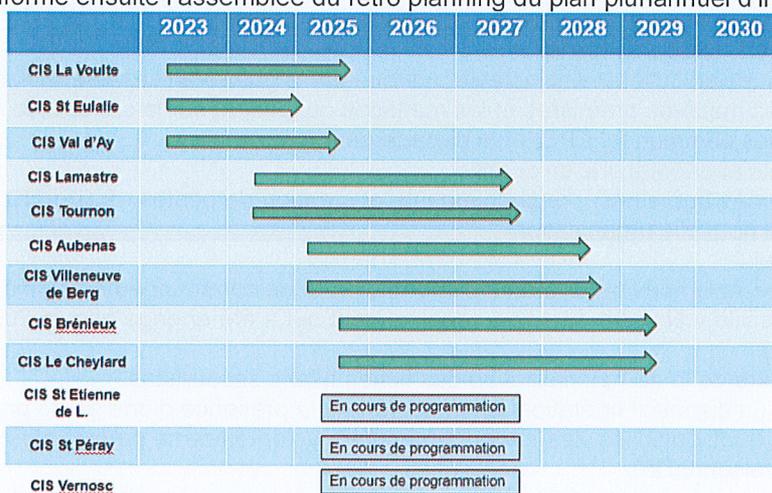
- des ressources affectées à la nouvelle organisation au service du territoire et des centres de secours.

- la recherche systématique de financements externes.

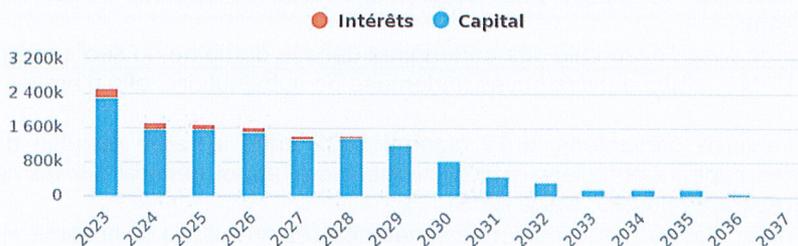
- une capacité d'autofinancement dégagée.

- un dialogue de gestion instauré et consolidé.

Le président du CASDIS informe ensuite l'assemblée du rétro planning du plan pluriannuel d'investissement bâtementaire :



Puis il présente le graphique représentant le profil d'extinction de la dette du SDIS :



Le président du CASDIS cède la parole au Préfet de l'Ardèche.

Le Préfet de l'Ardèche renouvelle ses vœux pour cette nouvelle année.

Chargé de la sécurité (publique, sanitaire, alimentaire mais aussi civile) il rappelle qu'il a besoin de pouvoir compter sur le SDIS (mais aussi et surtout sur les sapeurs-pompiers du département) et se félicite que le SDIS, le département et lui-même partagent tous la même volonté : avoir un outil de sécurité civile le plus performant possible.

Il se félicite du soutien financier qu'apporte le département au SDIS notamment en terme d'investissement matériel ou immobilier et confirme que l'Etat soutiendra le SDIS via la DETR.

Il approuve la révision du SDACR qui permettra d'améliorer la couverture opérationnelle afin de garantir la meilleure sécurité des Ardéchoises et des Ardéchois.

Il prend note des premiers retours positifs des personnels pour ce qui est de la réorganisation du SDIS et se réjouit d'avance pour ce projet.

Il conclut en indiquant que l'année démarre plutôt bien pour le SDIS et profite pour remercier le directeur départemental du SDIS, le président du CASDIS ainsi que le président du département pour leur collaboration.

Michel Villemagne fait remarquer que la dette est désormais sécurisée et que le désendettement du SDIS sera significatif à partir de 2024. Il se réjouit du passage d'un emprunt d'équilibre à un emprunt de projet sur le budget.

Enfin, il attire l'attention sur la possibilité de recourir à de nouveaux emprunts à la banque des territoires (ex caisse des dépôts et consignations). Ces emprunts permettent aux collectivités d'emprunter sur des durées très longues mais attention, car ces emprunts sont indexés sur le taux du livret A. Il appelle donc le service des finances du SDIS à veiller à ne pas souscrire que des emprunts indexés sur le taux du livret A.

Laurent Ughetto souhaite quant à lui revenir sur la politique en matière de lutte contre les feux de forêts. Il attire l'attention sur l'importance de la formation des sapeurs-pompiers mais également sur l'accès aux massifs forestiers. Il souhaiterait qu'une réflexion soit menée par le département afin d'améliorer les accès aux massifs forestiers et accompagner les collectivités dans ces travaux.

Le président, Pierre Maisonnat, reprend la parole et apporte deux précisions :

- il confirme que les finances du SDIS se portent mieux en 2023 mais il rappelle qu'il sera nécessaire d'attendre encore 2 ans pour le constater de manière plus certaine.

- il revient sur les emprunts de la banque des territoires : il répond que ce n'est qu'une piste, d'autant que pour le moment, il est possible de recourir à des emprunts de longue durée avec des taux variables très intéressants (inférieurs à 1% avec CAPE 1 point). Le choix se portera donc sur l'offre la plus intéressante pour le SDIS.

Jean-Paul Vallon rappelle qu'il suit les finances du SDIS depuis de nombreuses années et qu'il se réjouit que les finances se rétablissent aussi rapidement (quelques mois).

Le président revient sur les chemins d'accès forestiers pour préciser que la création des pistes DFCI sont éligibles au fond vert. Cette information sera communiquée aux collectivités par le gestionnaire de ces dossiers.

Le service opérations du SDIS présente la tablette numérique connectée qui équipera l'ensemble des VSSUAP prochainement, dans le but d'améliorer la prise en charge des victimes.

Actuellement, plusieurs outils sont nécessaires afin de prendre l'ensemble des constantes de la victime. Elles sont ensuite retranscrites sur un feuillet carbone. Avec cette tablette, les outils multiparamétriques regroupés dans une valise prendront l'ensemble des constantes de la victime et les transféreront automatiquement sur la tablette.

Aussi, le CRTA/CODIS et la régulation médicale du SAMU obtiendront, en temps réel, ces informations pour une prise en charge plus rapide et l'hôpital de destination aura également accès à ces données et ce, avant même l'arrivée de la victime. Ce projet qui a coûté 1 320 000€ est intégralement financé par les fonds européens.

Le lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud prend la parole et salue l'ensemble des membres présents.

Il salue les efforts réalisés pour améliorer les finances du SDIS (rencontre avec le Ministère de l'Intérieur fin septembre 2022, augmentation de 2 millions d'euros du département à destination du SDIS, recrutement de 6 SPP initialement prévu, porté à 9 SPP pour cette année et restructuration territoriale du SDIS qui était très attendue).

Toutefois, il rappelle qu'un courrier alertant de la situation critique durant la saison estivale a été envoyé le 17/08/2022 et qu'il est resté sans réponse jusqu'au 28/10/2022. Dans le courrier de réponse du 28/10/2022, il était question du recrutement de 6 SPP en 2023. Il regrette qu'aucun protocole d'accord n'ait été signé à ce sujet avec les organisations syndicales.

Aussi, il rappelle sa défiance envers ce plan de recrutement car aucun des plans de recrutement sur ces 20 dernières années n'a abouti.

L'augmentation du budget du SDIS de 2 millions d'euros par le département est selon lui indispensable pour assurer la « survie » du SDIS face à l'inflation.

En ce qui concerne l'annonce de restructuration territoriale, il rappelle que certaines organisations syndicales n'ont pas été sollicitées dans ce projet et que les PATS, les SPV et SPP sont tous suspendus à la décision du président depuis plus d'un an et demi, ce qui engendre doute et inquiétude pour de nombreux personnels et laisse apparaître beaucoup de tiraillement entre les cadres.

Il rappelle de nouveau, les problématiques existantes et non résolues : manque de SPP disponibles en journée semaine (POJ moyen de 200 SP disponibles voir en dessous sur certaines journées ; bassin géographique très problématique pour

la couverture opérationnelle ; absence de chef de groupe en journée sur certains secteurs ; sur-sollicitation des cadres SPP ; parc d'engins vieillissant avec de nombreux engins indisponibles ; aucune mesure concrète pour améliorer la qualité de vie au service malgré un rapport alarmant en 2018 et de nombreux départs de PATS ou SPP en mutation ; difficultés à l'embauche).

Par manque de vision, de perspectives et d'attractivité, et en raison de difficultés managériales, cette lassitude est désormais installée. Un certain mal être au travail et un manque de motivation générale se généralisent dans toute notre corporation.

Il se dit prêt à être force de proposition dans cette démarche et souhaite contribuer à l'amélioration des conditions de travail de tous les agents du SDIS.

Le président remercie les intervenants pour leur prise de parole.

Il rappelle que pour le recrutement de 6 SPP, la période de consultation n'a pas été organisée car ce plan était déjà acté.

Aussi, il se réjouit de l'optimisation du financement du SDIS, qui a permis de recruter 3 SPP supplémentaires.

Il ajoute, en ce qui concerne la réorganisation du SDIS, qu'une réflexion est en cours sur les chefs de groupements et la chaîne de commandement. Une période de concertation se déroulera dans les deux mois à venir.

Il rappelle que notre objectif est commun et ajoute qu'il sait pouvoir compter sur les agents et les sapeur-pompiers ainsi que sur leur réactivité. Il précise qu'un officier supérieur sera positionné sur le pilotage (QVS).

Le capitaine Ployon, représentant des personnels, revient sur la QVS et sur la période de concertation dans le cadre de la réorganisation du SDIS. Il se demande si les chefs de service et les chefs de groupement seront désignés. Il rappelle qu'il sera vigilant quant à la QVS des agents.

Le président répond que la bienveillance sera appliquée dans toute sa plénitude.

II. Mise à jour des membres au sein des différentes instances (Délibération n°2023-08)

Le président fait état des différents mouvements au sein de chaque instance :

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Pierre Maisonnat (président)
- Jean-Manuel Garrido (1^{er} vice-président)
- Sandrine Genest (2^{ème} vice-présidente)
- Laurent Marce (3^{ème} vice-président)
- Jérôme Dalverny (membre supplémentaire)

COMMISSION CONSULTATIVE DES ELUS :

- Jean-Manuel Garrido (président)
- Sandrine Genest
- Jean-Paul Vallon
- Laurent Marce
- Jérôme Dalverny
- Jérôme Laurent
- René Sabatier
- Georges Fangier

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENTENTE POUR LA PROTECTION DE LA FORET MEDITERRANEENNE

Titulaire	Suppléant
Pierre Maisonnat	Jean-Manuel Garrido

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIDE MEDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPSTS)

Titulaire	Suppléant
Sandrine Genest	Pierre Maisonnat

COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (CATSIS)

Président : le directeur départemental ou, en cas d'absence, le directeur départemental adjoint

– Représentants des sapeurs-pompiers professionnels officiers

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Capitaine Jérôme Ployon, CSP Annonay Rhône Agglo	Lieutenant 1 ^{ère} classe, Sébastien Contesse CRTA/CODIS
Lieutenant hors-classe Patrice Fraysse Groupement sud	Lieutenant 1 ^{ère} classe Frédéric Bernard CIS Aubenas

– Représentants des sapeurs-pompiers volontaires officiers

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Capitaine Julien Hilaire CIS Saint-Sauveur-de-Montagut	Capitaine Didier Zen CIS Fabras
Capitaine Jean-Louis Chaze CIS Saint-Etienne-de-Lugdarès	Lieutenant Lionel Achard CIS Lalouvesc

– Représentants des sapeurs-pompiers professionnels non officiers

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Lieutenant 2 ^e classe Jean Jaussaud CRTA/CODIS	Caporal-chef Damien Jouve CIS Privas
Adjudant Vincent Rouressol CIS Le Teil	Adjudant-chef Sébastien Brugal CIS Le Teil
Adjudant Jean-Marie Frélon CIS Tournon-sur-Rhône	Adjudant Nicolas Carle CIS Saint Péray

– Représentants des sapeurs-pompiers volontaires non officiers

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Adjudant-chef Nicolas Fogeron CIS Sarras	Adjudante-chef Michèle Locatelli CIS Sud Vallée du Rhône d'Ardèche
Adjudant-chef Caroline Besset CIS Ruoms	Adjudant-chef Franck Amblard CIS Le Pouzin
Adjudant Damien Lehmann CIS Saint Péray	Adjudante Stéphanie Guzman CIS Cruas

– Représentants des personnels administratifs, techniques et spécialisés

Titulaires	Suppléant
Christophe Gleyze Service volontariat	Sarah Rochette Service Logistique

– Groupement Santé Sécurité et Secours Médical

Titulaire	Suppléant
Médecin-chef: Gérard Millier	Néant

COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**– Représentants de l'administration**

Titulaires	Suppléants (affectés aux titulaires correspondants)
Pierre Maisonnat (président)	Jean-Paul Vallon
Jérôme Dalverny	Jean-Manuel Garrido
Sandrine Genest	Françoise Rieu-Fromentin
Georges Fangier	Thierry Avouac
René Sabatier	Jérôme Laurent
Laurent Marce	Matthieu Salel
Colonel Vincent Honoré	Colonel Laurent Courtial

– Représentants des sapeurs-pompiers volontaires

Titulaires	Suppléants (affectés aux titulaires correspondants)
Cdt Damien Chanéac, Groupement Territorial Sud	Cdt Patrice Decorme, CIS Sarras
Cdt Jean-Michel Bueno, Groupement Territorial Centre	Cne Eric Benedetti, CIS Tournon
Inf en chef Philippe Andrieux, GSSM	Inf pcle Marina Chabanne, CIS Serrières
Adj-chef Aude Soboul, CIS Burzet	Adj-chef Sylvestre Fustier, CIS Saint-Péray
Sgt-chef Angélique Barrial, CIS Saint-Etienne-de-Lugdarès	Adj Vincent Lextraire, CIS La Voulte-sur-Rhône
Cl-chef Adeline Leclercq, CIS Privas	Cl-chef Rodolphe Guiron, CIS Chalenccon
Inf Dimitri Arlaud, CIS Le Teil	Cpl Vanessa Bach, CIS Vx-en-Vivarais

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**Président : le préfet de l'Ardèche ou son représentant****– Représentants de l'administration**

Titulaires	Suppléants
Sandrine Genest	Pierre Maisonnat
Colonel Vincent Honoré	Colonel Laurent Courtial

– Médecins généralistes

Titulaire	Suppléant
Docteur François Villain (Flaviac)	Docteur Jean-Marie Dellis (Privas)

– Médecin-chef départemental des services d'incendie et de secours

Titulaire	Suppléant
Médecin-chef: Gérard Millier	Néant

– Représentants des personnels

Titulaires	Suppléants (affectés aux titulaires correspondants)
Officiers de sapeurs-pompiers professionnels, chefs de centres d'incendie et de secours	
Cne Jérôme Ployon, chef du CIS de ARA	Ltn Sébastien Contesse, chef du CRTA/CODIS
Sapeurs-pompiers volontaires (un SPV du même grade que celui examiné parmi les noms ci-après)	
Cdt Damien Chanéac, Groupement Territorial Sud	Cne Patrice Decorme, Groupement territorial Sud
Cne Jean-Michel Bueno, CIS de Privas	Lt Eric Benedetti, CIS de Tournon
Adj Aude Soboul, CIS de Burzet	Adc Sylvestre Fustier, CIS de Saint-Péray
Sgt Angélique Barrial, CIS de St-Et-de-Lugdarès	Sgt Vincent Lextraire, CIS La Voulte-sur-Rhône
Cch Adeline Leclercq, CIS de Privas	Cpl Rodolphe Guiron, CIS de Chalenccon
Sap 1 ^{ère} cl Dimitri Arlaud, CIS de Le Teil	Sap 1 ^{ère} cl Vanessa Bach, CIS de Vx-en-Vivarais
Inf-chef Philippe Andrieux, groupement SSSM	Inf pcle Marina Chabanne, CIS de Serrières

COMITE SOCIAL TERRITORIAL**– Représentants de l'administration**

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Sandrine Genest	Jean-Paul Vallon
Jérôme Dalverny	Pierre Maisonnat
René Sabatier	Thierry Avouac
Georges Fangier	Matthieu Salel
Laurent Marce	Jean-Manuel Garrido
Colonel Vincent Honoré	Colonel Laurent Courtial

– Représentants des personnels

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Ltn 2 ^{ème} classe Yoann Blachon, Groupement Territorial Nord	Roselyne Granier, Attaché principal, Service Marchés publics
Adj Sébastien Peyrard, CIS Saint-Péray	Nathalie Aubert, Adj adm pcpl 1 ^{ère} classe, CFIS
Adj Jean-Marie Frelon, CIS Tournon-sur-Rhône	Adj Emmanuel Chareyre, CRTA-CODIS
Sébastien Sanial, Agent de maîtrise, Services Techniques	Sarah Rochette, Adjoint Adm pcpl 1 ^{ère} classe, Service Bâtiments Infrastructures
Ltn 1 ^{ère} classe Emmanuel Barroun, CIS La Voult-sur-Rhône	Sgt Steeve Guillot, CIS Aubenas
Adj Cédric Palluy, CIS Annonay Rhône Agglo	Adj Vincent Rouressol, CIS Le Teil

FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSCT)**– Représentants de l'administration**

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Sandrine Genest	Jean-Paul Vallon
Jérôme Laurent	Pierre Maisonnat
Jean-Manuel Garrido	Thierry Avouac
Georges Fangier	Matthieu Salel
Laurent Marce	René Sabatier
Colonel Vincent Honoré	Colonel Laurent Courtial

– Représentants des personnels

Titulaires	Suppléants (affectés aux syndicats correspondants)
Sarah Rochette, Adjoint Adm pcpl 1 ^{ère} classe, Service Bâtiments Infrastructures	Fanny Pavoine, Adj adm pcpl 2 ^{ème} cl, Groupement Coordination Opérationnelle
Ltn 1 ^{ère} classe Emmanuel Barroun, CIS La Voult-sur-Rhône	Sébastien Gruy
Sébastien Sanial, Agent de maîtrise, Services Techniques	Adj Sébastien Brugal, CIS Le Teil
Adj Jean-Marie Frelon, CIS Tournon-sur-Rhône	Adj Emmanuel Chareyre, CRTA-CODIS
Nathalie Aubert, Adj adm pcpl 1 ^{ère} classe, CFIS	Xavier Lagier, Technicien, Service Bâtiments-Infrastructures
Ltn 2 ^{ème} classe Yoann Blachon, Groupement Territorial Nord	Roselyne Granier, Attaché principal, Service Marchés publics

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE C)

– Représentants de l'administration

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Sandrine Genest (présidente)	Françoise Rieu-Fromentin
Laëtitia Bourjat	Pierre Maisonnat
Laurent Marce	Jérôme Dalverny
René Sabatier	Matthieu Salel

– Représentants des personnels

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Adj Sébastien Peyard, CIS Saint-Péray	Sgt Loïc Gury, CIS Annonay Rhône Agglo
Adj Sébastien Brugal, CIS Le Teil	Adj Vincent Rouressol, CIS Le Teil
Ltn 2 ^{ème} cl Jean Jaussaud, CRTA-CODIS	Adj Benoît Malderieu, CRTA-CODIS
Sgt Steeve Guillot, CIS Aubenas	Adj Nicolas Celerien, CRTA-CODIS

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE B)

– Représentants de l'administration

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Sandrine Genest	Jérôme Dalverny
Laëtitia Bourjat	Pierre Maisonnat
Laurent Marce	Matthieu Salel

– Représentants des personnels

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Cne Julien Descours, Services Techniques	Ltn 2 ^{ème} cl Yoann Blachon, Groupement Territorial Nord
Ltn HC Joris Brau, CIS Saint-Péray	Ltn 1 ^{ère} cl Sébastien Contesse, CRTA-CODIS
Ltn HC Emmanuel Wolf, CRTA-CODIS	Ltn 2 ^{ème} cl Eric Michelon, CFIS

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (CATEGORIE A)

– Représentants de l'administration

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Sandrine Genest	Jérôme Dalverny
Laëtitia Bourjat	Pierre Maisonnat
Laurent Marce	Matthieu Salel

– Représentants des personnels

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Médecin-Pharmacien CE Dimitri Benosa, SSSM	Lcl Guillaume Dosdat, CNPE
Cdt Lionel Lepaulmier, Services Techniques	Cdt Philippe Fazendeiro, Service Opérations
Cne David Auzas, Groupement Sud/Joyeuse	Cne Ludwig Montagne, CIS Privas

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPECIALISES (CATEGORIE A et B)**– Représentants de l'administration**

Titulaire	Suppléant
Sandrine Genest (présidente)	Pierre Maisonnat

– Représentants des personnels

Titulaire	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Jimmy Bal, Technicien pcpl 1 ^{ère} cl, Service Prévision	Sylvaine Vigouroux, Rédacteur pcpl 1 ^{ère} cl, Service Marchés publics
Pauline Fargier, Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl, Service Finances	Tirage au sort: Geneviève Roux, Rédacteur pcpl 1 ^{ère} classe, SSSM
Christophe Gleyze, Rédacteur, Service Volontariat	Tirage au sort: Dominique Lenhardt, Ingénieur, Service TTI

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPECIALISES (CATEGORIE C)**– Représentants de l'administration**

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Sandrine Genest (présidente)	Laëtitia Bourjat
René Sabatier	Pierre Maisonnat
Laurent Marce	Jérôme Dalverny
Jean-Manuel Garrido	Jérôme Laurent

– Représentants des personnels

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Nathalie Aubert, Adj adm pcpl 1 ^{ère} cl, CFIS	Xavier Lagier, Technicien, Service Bâtiments-Infrastructures
Inès Villeneuve, Adj adm pcpl 1 ^{ère} cl, Groupement Territorial Centre	Dalila Abbaz, Adj adm pcpl 2 ^{ème} classe, Service Formation
Sébastien Sanial, Agent de maîtrise, Services Techniques	Fanny Pavoine, Adj adm pcpl 2 ^{ème} cl, Groupement Coordination Opérationnelle
Annie Zugo, Adj adm pcpl 1 ^{ère} class, CIS Le Teil/SVRA	Laurence Marchand, Adj adm pcpl 1 ^{ère} cl, Service Volontariat

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE**– Représentants de l'administration**

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Sandrine Genest	Jean-Manuel Garrido
Laurent Marce	Pierre Maisonnat

– Représentants des personnels

Titulaires	Suppléants (non affectés aux titulaires correspondants)
Tony Durand, Adj tech, Service Prévision	Marion Madeira, Rédacteur, Service Communication
Bérangère Ramaux, Adj adm, Groupement Coordination Opérationnelle	Léa Amblard, Rédacteur, Service Gestion Personnels Salariés

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : Jean-Manuel Garrido

Titulaires	Suppléants non affectés aux titulaires correspondants
Sandrine Genest	Christophe Vignal
Jérôme Dalverny	Matthieu Salel
Laurent Marce	Jean-Paul Vallon
Laëtitia Bourjat	René Sabatier
Marc-Antoine Quenette	Jérôme Laurent

COMMISSION MAPA (commission des marchés à procédure adaptée)

Président : Jean-Manuel Garrido

Titulaires	Suppléants non affectés aux titulaires correspondants
Jérôme Dalverny	Christophe Vignal
Jean-Paul Vallon	Laëtitia Bourjat

Le président invite ses collègues à faire part de leurs observations.

Laurent Ughetto informe l'assemblée de la démission de Jérôme Dalverny de son mandat de conseiller départemental et donc du SDIS, à compter du 1^{er} février 2023.

Le président répond que nous n'avons pas été informés pour le moment mais que nous en prenons note et que nous régulariserons cette situation lors du prochain CASDIS.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés **ARRÊTE** la composition des diverses instances placées auprès du conseil d'administration, telle que présentée ci-dessus.

III. Création du centre de secours du Val d'Ay suite au regroupement des CIS de Satillieu et Saint Alban d'Ay- Modification des règlements opérationnel et intérieur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Ardèche (Délibération n°2023-09)

Le président rappelle que les centres de secours de Satillieu et Saint Alban d'ay se regroupent afin de former le centre de secours du Val d'Ay. Il rappelle que ce regroupement s'est réalisé à la demande des sapeurs-pompiers. Dans ce cadre, il convient de modifier les règlements opérationnel et intérieur du SDIS.

Le président invite ses collègues à faire part de leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **EMET un avis favorable** à la modification :

- du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche selon le détail figurant ci-après :

Date	Objet	Annexes modifiées
1 ^{er} septembre 2022	la création du CIS du Val d'Ay par le regroupement des centres de secours de Satillieu et Saint Alban d'Ay au sein du casernement de Satillieu	- annexe 2 - annexe 3 - annexe 9

- du règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche en substituant l'annexe 1 de l'organigramme,

2. **AUTORISE** le président à signer tous les documents liés à la création du CIS du Val d'Ay par le regroupement des centres de secours de Satillieu et Saint Alban d'Ay au sein du casernement de Satillieu.

IV. Création du centre de secours et d'incendie et de secours de Sud Cévennes (SCV) suite au regroupement des effectifs des CIS Joyeuse et Lablachère - Modification des règlements opérationnel et intérieur du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Ardèche (Délibération 2023-10)

Le président rappelle que les centres de secours de Joyeuse et Lablachère se regroupent afin de former le centre de secours Sud Cévennes.

Dans ce cadre, il convient de modifier les règlements opérationnel et intérieur du SDIS.

Le président invite ses collègues à faire part de leurs observations.

Le capitaine Ployon intervient. Il fait remarquer que le CIS de Joyeuse-Lablachère est toujours classé en CPIR. Il se demande s'il n'y a pas une erreur.

Le directeur répond qu'il s'agit d'une coquille. En effet, un CPIR ne peut avoir de sapeur-pompier professionnel à sa tête. Il le remercie pour sa lecture attentive.

Jean Jaussaud demande s'il est prévu de passer le centre de secours Sud Cévennes en centre de secours renforcé.

Le président répond que cela sera étudié lors de la rédaction du nouveau SDACR.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **EMET un avis favorable** à la modification :

- du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche selon le détail figurant ci-après :

Date	Objet	Annexes modifiées
1 ^{er} septembre 2022	la création du CIS Sud Cévennes et la fermeture des centres de secours de Joyeuse et Lablachère	- annexe 2 - annexe 3 - annexe 9

- du règlement intérieur du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche en substituant l'annexe 1 de l'organigramme,

2. **AUTORISE** le président à signer tous les documents liés à la création du CIS Sud Cévennes et à la fermeture des CIS de Joyeuse et Lablachère.

V. Création d'une mission citoyenneté au sein du SDIS de l'Ardèche (Délibération 2023-11)

Le président informe l'assemblée que les décideurs nationaux souhaitent développer au sein de la jeunesse Française, les valeurs de la République Française et plus particulièrement les valeurs d'engagement, d'altruisme et de dévouement.

En raison des missions inhérentes aux sapeurs-pompiers professionnels et les valeurs qui y sont véhiculées, le SDIS de l'Ardèche souhaite s'engager et poursuivre ses actions dans cette dynamique nationale en faveur de la jeunesse.

Il propose de développer les actions citoyennes en octroyant à un sapeur-pompier professionnel, un volume d'heures annuel à raison de 400 heures.

Le président invite ses collègues à faire part de leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés **AUTORISE** la création de cette mission citoyenneté et **FIXE** le volume horaire à 400 heures par an.

VI. Création d'un poste à temps non complet à 40% médecin de sapeur-pompier professionnel de classe normale-médecin-chef adjoint (Délibération 2023-12)

Le président rappelle l'accroissement des missions du Groupement Santé et Secours Médical et le processus de mutualisation des services de santé et de secours médicaux en cours avec le SDIS de la Drôme.

Il indique que le recrutement d'un médecin-chef adjoint est en cours par le SDIS de la Drôme (en lien avec le SDIS de l'Ardèche) et que le médecin-chef adjoint est retenu à hauteur de 80% répartis en raison de 40% pour le SDIS de la Drôme et 40% pour le SDIS de l'Ardèche.

Il propose donc de créer un poste de médecin de sapeur-pompier professionnel de classe normale à 40% d'un temps complet.

Le président invite ses collègues à faire part de leurs observations.

Le médecin-chef, Gérard Millier, prend la parole. Il indique que le médecin-chef adjoint retenu est le docteur Lise Coureau médecin généraliste à Villeneuve-de-Berg. Elle prendra ses fonctions au sein du SDIS de l'Ardèche le 13 février 2023.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés **AUTORISE** :

- la création d'un poste de médecin de classe normale de sapeur-pompier professionnel sur des fonctions de médecin-chef adjoint à hauteur de 40% d'un temps plein ;
- le président à signer tout document relatif à ce poste.

VII. Modification du tableau des effectifs (Délibération 2023-13)

Le président informe l'assemblée qu'un agent du grade de technicien principal de 1^{ère} classe est inscrit sur la liste d'aptitude de l'examen professionnel d'ingénieur territorial session 2022 et qu'un sergent de sapeur-pompier professionnel est inscrit sur la liste d'aptitude du concours interne de lieutenant de 1^{ère} classe session 2022.

Les fiches de postes et les valeurs professionnelles de ces agents permettent leur nomination. Il propose de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

Le président invite ses collègues à faire part de leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

I. DECIDE de :

A. CRÉER

1. **Dans la filière technique** : Un poste d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} février 2023 ;
2. **Dans la filière des sapeurs-pompiers professionnels** : Un poste de lieutenant de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2023 ;

B. SUPPRIMER

1. **Dans la filière technique** : Un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2023 ;
2. **Dans la filière administrative** : Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2023 ;

C. DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs en conséquence.

II. PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement, au chapitre 012, du budget de l'exercice 2023.

VIII. Modification du règlement intérieur du CCDSPV et du comité de centre (Délibération 2023-14)

Le président informe l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur du CCDSPV et du comité de centre afin de se mettre en conformité avec les diverses évolutions réglementaires.

Il rappelle que les propositions de modifications sont inscrites dans le rapport envoyé avec la convocation de ce CASDIS.

Le président invite ses collègues à faire part de leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE** le règlement du CCDSPV et du comité de centre tel que présenté en annexe.

IX. Désaffectation et déclassement du CIS de Joyeuse (Délibération 2023-15)

Le président rappelle qu'un nouveau centre de secours (Sud Cévennes) regroupera les CIS actuels de Joyeuse et Lablachère.

Il propose donc de céder l'actuel centre de secours de Joyeuse.

Le président invite ses collègues à faire part de leurs observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :
I. CONSTATE la désaffectation du CIS de Joyeuse du domaine public, justifiée par l'interruption de toute mission de service public après le départ des effectifs et engins vers le nouveau CIS Sud Cévennes ;
II. APPROUVE son déclassement du domaine public du SDIS pour le faire entrer dans le domaine privé du SDIS ;
III. ENGAGE la procédure de cession du bien.

-o0o-

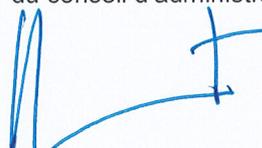
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 11h10.

La secrétaire de séance



Laëtitia Bourjat

Le président
du conseil d'administration,



Pierre Maisonnat

